

Mettre en place et exploiter un système d'observation du territoire

Objectif

Un système d'observation du territoire adéquat doit être disponible pour les activités de controlling et de gestion du plan directeur. Ce système doit en outre constituer une base décisionnelle importante pour la conduite stratégique de plans et de projets ayant des répercussions sur l'espace.

Objectifs principaux: | Examiner périodiquement les effets obtenus au moyen d'un controlling

Intervenants

Canton de Berne OACOT
 OIG
 Confédération Office fédéral du développement territorial
 Régions Toutes les régions

Responsabilité: OACOT

Réalisation

- A court terme jusqu'en 2022
 A moyen terme entre 2023 et 2026
 Tâche durable

Etat de la coordination en général:

Coordination réglée

Mesure

La mise en place progressive d'un système d'observation du territoire doit garantir la disponibilité des données spatiales nécessaires à l'examen des prestations et des effets. Il s'agit en premier lieu de mettre à disposition des données concernant l'aménagement du territoire au sens strict. Le système d'observation du territoire doit se fonder sur des modèles déjà testés avec succès, de même que sur une coopération opportune avec les conférences régionales et les régions ainsi que les offices fédéraux concernés. La publication de données importantes sur le réseau Intranet du canton de même que sur Internet doit répondre aux besoins considérables de données spatiales ressentis par les instances les plus diverses.

Démarche

Développement et mise en service progressifs du système d'observation du territoire

Interdépendances/objectifs en concurrence

Coordination avec le controlling du plan directeur

Etudes de base

Indications pour le controlling

Octroi du mandat concernant le système d'observation du territoire